

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD

AUDIT | TAX | CONSULTING

IT INSIGHTS

FEVRIER 2019

Chère Madame, cher Monsieur,

IT Advisory a résumé les points les plus importants des trois derniers mois dans sa newsletter GDPR d'octobre 2018. Vous découvrirez quelle nouvelle législation s'applique à la surveillance par caméra sur le lieu de travail, comment vous pouvez partager en toute sécurité des données personnelles en dehors de votre entreprise et comment le législateur belge a interprété les dispositions ouvertes du GDPR.

Si vous avez des questions ou des problèmes avec votre projet GDPR, considérez notre "Quick Scan" GDPR. Il s'agit d'une consultation de 4 heures, divisée par exemple en 1 heure de formation de sensibilisation et 3 heures d'entretien avec un rapport qui vous permet d'aborder immédiatement les plus gros problèmes du GDPR. Le prix de notre Quick Scan se situe autour de 500 euros (hors TVA). N'hésitez pas à nous contacter via s.vermeulen@rsmbelgium.be ou par téléphone au +32 3 449 57 57 51.

Bien à vous,

L'ÉQUIPE IT ADVISORY

SURVEILLANCE PAR CAMÉRA SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Outre le GDPR, la nouvelle loi sur les caméras est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Désormais, les caméras de surveillance doivent être signalées électroniquement aux services de police plutôt qu'à l'Autorité de protection des données (APD). [1]

Depuis le 25 mai, la GVA et les services de police n'ont plus accès au registre du passé. Les anciennes déclarations ne sont pas

automatiquement copiées, de sorte que toutes les caméras de surveillance doivent être renotifiées avant le 25 mai 2020.[2]

Dans le cas de la surveillance par caméra, différents règlements doivent être pris en compte : GDPR, Camera Loi, Collective Labour Agreement no. 68 et la loi sur la Police.

La loi sur les caméras indique explicitement qu'elle ne s'applique pas aux caméras de surveillance sur le lieu de travail. Il s'agit de caméras installées (CAO n° 68 [3]) à l'une des fins suivantes :

- Sécurité et santé
- Protection du patrimoine de l'entreprise, contrôle du processus de production, qui peut concerner à la fois les machines pour vérifier son bon fonctionnement et les employés pour évaluer et améliorer l'organisation du travail.
- Contrôle du travail des employés

Les caméras qui ne sont pas utilisées à ces fins et qui sont utilisées à des fins de surveillance et de supervision de tiers (fournisseurs, passants, clients, etc.) sont assujetties à la Loi sur les caméras. Il peut donc arriver qu'une caméra sur le lieu de travail serve à des fins différentes et soit donc soumise à des règlements différents.

En ce qui concerne le registre, l'arrêté royal du 8 mai 2018 [4] détermine ce qui doit être inclus en termes de contenu. Ce contenu est basé sur l'article 30 du GDPR..



PARTAGE SÉCURISÉ DES DONNÉES PERSONNELLES SELON LE GDPR

Si votre organisation dispose d'Office365 (à partir de licences E3), vous pouvez utiliser plusieurs options pour envoyer des données personnelles de manière sécurisée et cryptée. La licence E3 offre également la possibilité d'appliquer le "Document Rights Management" à la documentation que vous souhaitez envoyer par e-mail. Il est préférable de contacter votre service informatique. Pour plus d'informations, consultez le site:

<https://docs.microsoft.com/en-us/office365/securitycompliance/ome-faq>

Si vous ne disposez pas de licences Office365 E3, vous pouvez utiliser une solution de partage de fichiers conforme à GDPR comme Tresorit <https://tresorit.com/> (payant par licence).

Tresorit dispose également d'une version gratuite <https://send.tresorit.com/>, mais avec moins de fonctionnalités, mais qui vous permet d'envoyer des données personnelles cryptées. Vous pouvez définir un mot de passe et l'envoyer par e-mail séparé ou avec plus de sûreté par SMS.



MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES OUVERTES DU GDPR DANS LA LOI-CADRE DU 30 JUILLET 2018

Le GDPR contient plus de 70 clauses ouvertes pour lesquelles les États membres sont libres de prendre position. La Belgique l'a fait avec sa loi-cadre du 30 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles à l'égard du traitement des données à caractère personnel. [1]

Par exemple, il a été décidé que les enfants peuvent donner une autorisation valable qu'à partir de l'âge de 13 ans. Un consentement légitime en dessous de cet âge n'est possible que par le représentant légal de l'enfant, dans la plupart des cas les parents.

La Belgique a choisi d'imposer des mesures supplémentaires au responsable du traitement concernant le traitement des données génétiques, biométriques ou de santé. Celles-ci figurent à l'article 9.

En ce qui concerne le traitement des données pour des condamnations pénales ou des infractions pénales, la Belgique a décidé que certaines mesures de sécurité doivent être prises par le responsable du traitement (article 10)

Des exceptions sont faites aux principes de transparence et aux droits de la personne concernée en ce qui concerne les données à caractère personnel provenant des autorités publiques (article 11)

RSM IT ADVISORY

Posthofbrug 10 b 4

B 2600 AntwerpT

+32 (0)3 449 57 51

itadvisory@rsmbelgium.be

www.rsmbelgium.be

ZAVENTEM

Lozenberg 22 b 2 - B 1932 Zaventem
T +32 (0)2 725 50 04 - F +32 (0)2 725 53 41

ANTWERP

Posthofbrug 10 b 4 - B 2600 Antwerp
T +32 (0)3 449 57 51 - F +32 (0)3 440 68 27

BRUSSELS

chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Brussels
T +32 (0)2 379 34 70 - F +32 (0)2 379 34 79

CHARLEROI

rue Antoine de Saint-Exupéry 14 - B 6041 Gosselies
T +32 (0)71 37 03 13 - F +32 (0)71 37 01 39

MONS

boulevard Saintelette 97 b - B 7000 Mons
T +32 (0)65 31 12 63 - F +32 (0)65 36 37 07

AALST

Korte Keppestraat 7 bus 52 - B 9320 Erembodegem
T +32 (0)53 75 12 20

interaudit@rsmbelgium.be
interfiduciaire@rsmbelgium.be
intertax@rsmbelgium.be
interpay@rsmbelgium.be
itadvisory@rsmbelgium.be

WWW.RSMBELGIUM.BE

RSM Belgium is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM network.

Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm, each of which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity of any description in any jurisdiction.

The RSM network is administered by RSM International Limited, a company registered in England and Wales (company number 4040598) whose registered office is at 50 Cannon Street, London, EC4N 6JJ.

The brand and trademark RSM and other intellectual property rights used by members of the network are owned by RSM International Association, an association governed by article 60 et seq of the Civil Code of Switzerland whose seat is in Zug.

© RSM International Association, 2015